

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00557
Numéro SIREN : 793 838 152
Nom ou dénomination : ACTIV NANCY

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2020 sous le numéro de dépôt 1599

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

IN EXTENSO

5 allée D HELSINKI
67300 Schiltigheim

V/REF :

N/REF : 2013 B 557 / 2020-A-1599

Le greffier du tribunal de commerce de Nancy certifie qu'il a reçu le 19/02/2020, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 24/01/2020
- Changement de président

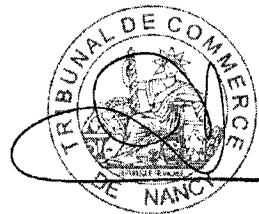
Lettre de démission en date du 24/01/2020
- Démission de président

Concernant la société

ACTIV NANCY
Société par actions simplifiée
52 boulevard Lobau
54000 Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-A-1599 le 19/02/2020
R.C.S. NANCY 793 838 152 (2013 B 557)

Fait à NANCY le 19/02/2020,
LE GREFFIER ASSOCIE



ACTIV NANCY
Société par actions simplifiée
Au capital de 150.000 euros
Siège social : 52, Boulevard Lobau, 54000 Nancy
793 838 152 RCS NANCY

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 24 JANVIER 2020**

L'an Deux-Mil Vingt,
Le 24 janvier,
A 14 heures,

Les associés de la société ACTIV NANCY, société par actions simplifiée, au capital de 150.000 €, divisé en 400 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Christophe BENOIST, possédant 23,25 % de la société, soit 93 actions sur les 400 composant le capital social ;

Monsieur Emmanuel BURS, possédant 23,25 % de la société, soit 93 actions sur les 400 composant le capital social ;

Madame Gwenaëlle ALLABOUCH, possédant 20,75 % de la société, soit 83 actions sur les 400 composant le capital social ;

Mademoiselle Aurélie SABOURIN, possédant 20,75 % de la société, soit 83 actions sur les 400 composant le capital social ;

La société ACTIV FITNESS MANAGEMENT, représentée par son cogérant Monsieur Christophe BENOIST, possédant 12 % de la société, soit 48 actions sur les 400 composant le capital social ;

L'Assemblée est présidée par la société ACTIV FITNESS MANAGEMENT, en sa qualité de Président de la société ACTIV NANCY, elle-même représentée par son cogérant Monsieur Christophe BENOIST.

Monsieur Christophe BENOIST et Emmanuel BURS, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Gwenaëlle ALLABOUCH est désignée comme secrétaire.

En présence de la société FITNESS MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € sise 62, rue du Général Vandenberg 67140 Barr immatriculée au RCS de COLMAR sous le n° 880 182 464 représentée par son Président la société EGREENWORLD, société à responsabilité limitée, au capital de de 5.000 €, sise 62, rue du Général Vandenberg 67140 BARR, immatriculée au RCS de Colmar sous le n° 810 322 248, elle-même représentée par son gérant Monsieur Matthieu GERARD.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 400 actions sur les 400 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les demandes d'agrément,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including "CB", "NB", and "AS".

- Agrément de cessions d'actions,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

Conformément à l'article 14 des statuts, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance du projet de Monsieur Christophe BENOIST de céder à la société FITNESS MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € sise 62, rue du Général Vandenberg 67140 Barr immatriculée au RCS de COLMAR sous le n° 880 182 464 représentée par son Président la société EGREENWORLD, société à responsabilité limitée, au capital de de 5.000 €, sise 62, rue du Général Vandenberg 67140 BARR, immatriculée au RCS de COLMAR sous le n° 810 322 248, elle-même représentée par son gérant Monsieur Matthieu GERARD, 93 actions lui appartenant dans la société, déclare autoriser cette cession et agréer expressément la société FITNESS MANAGEMENT en qualité de nouvelle associée.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

Conformément à l'article 14 des statuts, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance du projet de Monsieur Emmanuel BURS de céder à la société FITNESS MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € sise 62, rue du Général Vandenberg 67140 Barr immatriculée au RCS de COLMAR sous le n° 880 182 464 représentée par son Président la société EGREENWORLD, société à responsabilité limitée, au capital de de 5.000 €, sise 62, rue du Général Vandenberg 67140 BARR, immatriculée au RCS de Colmar sous le n° 810 322 248, elle-même représentée par son gérant Monsieur Matthieu

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.

GERARD, 93 actions lui appartenant dans la société, déclare autoriser cette cession et agréer expressément la société FITNESS MANAGEMENT en qualité de nouvelle associée.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

TROISIEME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 14 des statuts, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance du projet de Madame Gwenaëlle ALLABOUCH de céder à la société FITNESS MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € sise 62, rue du Général Vandenberg 67140 Barr immatriculée au RCS de COLMAR sous le n° 880 182 464 représentée par son Président la société EGREENWORLD, société à responsabilité limitée, au capital de de 5.000 €, sise 62, rue du Général Vandenberg 67140 BARR, immatriculée au RCS de Colmar sous le n° 810 322 248, elle-même représentée par son gérant Monsieur Matthieu GERARD, 83 actions lui appartenant dans la société, déclare autoriser cette cession et agréer expressément la société FITNESS MANAGEMENT en qualité de nouvelle associée.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 14 des statuts, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance du projet de Madame Aurélie SABOURIN de céder à la société FITNESS MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € sise 62, rue du Général Vandenberg 67140 Barr immatriculée au RCS de COLMAR sous le n° 880 182 464 représentée par son Président la société EGREENWORLD, société à responsabilité limitée, au capital de de 5.000 €, sise 62, rue du Général Vandenberg 67140 BARR, immatriculée au RCS de Colmar sous le n° 810 322 248, elle-même représentée par son gérant Monsieur Matthieu GERARD, 83 actions lui appartenant dans la société, déclare autoriser cette cession et agréer expressément la société FITNESS MANAGEMENT en qualité de nouvelle associée.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

3 3 16 93
R J

CINQUIEME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 14 des statuts, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance du projet de la société ACTIV FITNESS MANAGEMENT de céder à la société FITNESS MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € sise 62, rue du Général Vandenberg 67140 Barr immatriculée au RCS de COLMAR sous le n° 880 182 464 représentée par son Président la société EGREENWORLD, société à responsabilité limitée, au capital de de 5.000 €, sise 62, rue du Général Vandenberg 67140 BARR, immatriculée au RCS de Colmar sous le n° 810 322 248, elle-même représentée par son gérant Monsieur Matthieu GERARD, 48 actions lui appartenant dans la société, déclare autoriser cette cession et agréer expressément la société FITNESS MANAGEMENT en qualité de nouvelle associée.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société ACTIV FITNESS MANAGEMENT, société à responsabilité limitée, au capital de 60.000 €, sise 6, rue des Canis 77700 Bailly Romainvilliers, immatriculée au RCS de MEAUX sous le n° 799 478 250, elle-même représentée par ses cogérants, Monsieur Christophe BENOIST, Monsieur Emmanuel BURS, Mademoiselle Aurélie SABOURIN, et Madame Gwenaëlle ALLABOUCH de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société FITNESS MANAGEMENT,

Société par actions simplifiée,

Au capital de 1.000 €,

Sise 62, rue du Général Vandenberg 67140 BARR

Immatriculée au RCS de COLMAR sous le n° 880 182 464

Représentée par son Président la société EGREENWORLD, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de de 5.000 €, sise 62, rue du Général Vandenberg 67140 BARR, immatriculée au RCS de Colmar sous le n° 810 322 248, elle-même représentée par son Gérant Monsieur Matthieu GERARD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

M. Matthieu GERARD, au nom de la société EGREENWORLD qu'il représente et représentant elle-même la société FITNESS MANAGEMENT, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

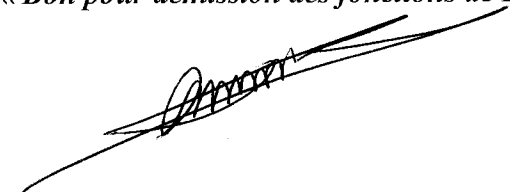
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

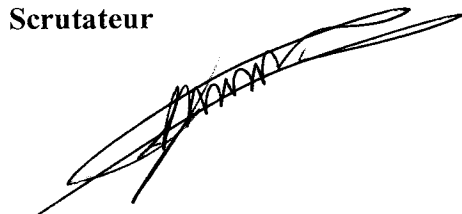
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La société ACTIV FITNESS MANAGEMENT
Représentée par M. Christophe BENOIST
Président

« Bon pour démission des fonctions de Président de la société ACTIV NANCY »


M. Christophe BENOIST
Scrutateur

M. Emmanuel BURS
Scrutateur


Mme Gwenaëlle ALLABOUCH
Secrétaire


Mme Aurélie SABOURIN

La société FITNESS MANAGEMENT,
Représentée par son Président la société EGREENWORLD,
Elle-même représentée par son Gérant M Matthieu GERARD,
« Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société ACTIV NANCY »

*Bon pour acceptation des fonctions
de président de la société ACTIV NANCY*

Société ACTIV FITNESS MANAGEMENT
1, rue des Canis

77700 Bailly-Romainvilliers

Société ACTIV NANCY
52, Boulevard Lobau

54000 Nancy

A Nancy, le 24 janvier 2020

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Démission des fonctions de Président de la société ACTIV NANCY

Monsieur,

Dans le cadre de la cession de la totalité des actions composant le capital de la société ACTIV NANCY à la société FITNESS MANAGEMENT, j'ai l'honneur de vous informer par la présente de ma décision de remettre ma démission de mes fonctions de Président de la société ACTIV NANCY, société par actions simplifiée, au capital de 150.000 €, sise 52, Boulevard Lobau 54000 Nancy, immatriculée au RCS de Nancy sous le n° 793 838 152, avec effet au 24 janvier 2020.

A toutes fins utiles je précise que la présente démission n'emporte le versement d'aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président

La société ACTIV FITNESS MANAGEMENT

Représentée par Monsieur Christophe BENOIST

« Bon pour démission des fonctions de Président de la société ACTIV NANCY »

